



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

OFFICE DU BACCALAUREAT

officedubac@ucad.edu.sn

www.officedubac.sn

Tél. : 33 824 19 29

N°/UCAD/OB/DOB/cabg
000593

Dakar, le 03 avril 2024

NOTE SUR LE RETRAIT RESIDUEL DES DIPLOMES

Il est porté **uniquement** à l'attention des bacheliers, ayant déposé une **demande physique** ou une **demande en ligne** (avant le **01 mars 2023**) de retrait de diplôme, qu'une opération exceptionnelle de délivrance de leur diplôme de Baccalauréat sera organisée, de 08h30mn à 13h30mn, selon le calendrier suivant :

- Du **15 au 19 avril 2024** : impétrants Baccalauréat 2019 et Baccalauréat 2011
- Du **22 au 26 avril 2024** : impétrants Baccalauréat 2012 et Baccalauréat 2013

Aucune autre personne ne peut venir récupérer votre diplôme à votre place. Le demandeur doit se munir obligatoirement de :

- 1- L'originale de son attestation provisoire et sa Carte d'Identité Nationale (CIN) ou son passeport ou sa carte consulaire en cours de validé (pour les dépôts en ligne) ;
- 2- Sa Carte d'Identité Nationale (CIN) ou son passeport ou sa carte consulaire en cours de validé (pour les dépôts physiques).

NB : En cas de perte de l'originale de son attestation provisoire, il doit présenter un certificat de perte et un extrait de naissance.

Le Directeur



Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE

Ampliation

- La division des extrants
- Le service informatique